

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENTRE LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE  
SAINTE-FOY, corporation légalement constituée ayant son siège social au 2410,  
chemin Sainte-Foy à Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3, ici représentée par son Directeur  
général,

ci-après appelé :

« LE COLLÈGE »

ET ..... *nom et adresse du cadre* .....  
.....

ci-après appelé :

« LE CADRE »

LESQUELS CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### 1. OBJET DU CONTRAT

1.01 Le Collège confirme l'engagement de ..... *nom du cadre* .....  
à titre de ..... *titre et unité administrative* .....

1.02 Le premier engagement de ..... *nom du cadre* ..... comme  
cadre au Collège est entré en vigueur le.....

### 2. DESCRIPTION DES FONCTIONS

2.01 Les fonctions du Cadre sont celles qui apparaissent en annexe.

**3. RÔLE DU CADRE**

3.01 Le Cadre n'acceptera aucun autre emploi et ne s'adonnera à aucune autre occupation, profession, affaire ou entreprise qui entrerait en conflit avec ses fonctions.

**4. CLASSEMENT**

4.01 Le Cadre a la classification ..... de la classe III conformément au plan de classification du personnel cadre du Collège.

**5. STATUT**

5.01 Le Cadre, à la date de la signature du présent contrat, a le statut de ..... *cadre temporaire OU cadre en probation OU cadre permanent PLUS mention des dispositions pertinentes du Règlement ou de la Politique de gestion* .....

**6. RÉMUNÉRATION**

6.01 Le traitement annuel du Cadre à la date de la signature du présent contrat est de ..... \$.

**7. RESPONSABILITÉ CIVILE**

7.01 Le Collège s'engage à prendre fait et cause pour le Cadre advenant que sa responsabilité civile soit engagée par le fait de l'exercice de ses fonctions et convient de n'exercer contre lui aucune réclamation à cet égard.

**8. DURÉE ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

8.01 Le présent contrat entre en vigueur le .....

8.02 *Date d'expiration OU modalités de renouvellement selon les dispositions pertinentes du Règlement ou de la Politique de gestion.*

**9. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

9.01 Le présent contrat ne comporte aucune disposition particulière.

*OU mention des dispositions particulières, s'il y a lieu.*

**10. RÉOUVERTURE DU CONTRAT**

10.01 Après entente entre les parties, le présent contrat peut être rouvert en tout temps.

**11. RÉSERVE**

11.01 La nullité d'une clause du contrat n'entraîne pas la nullité d'une autre clause ou du contrat en son entier.

**12. SIGNIFICATION**

12.01 La signification d'un avis ou de quelque document relatif au non renouvellement du contrat du Cadre se fait par lettre recommandée.

12.02 La remise de main à main accompagnée d'un récépissé constitue une signification valable aux termes des présentes.

**13. RÉVOCATION ET CONVENTION ENTIÈRE**

13.01 Le présent contrat constitue la totalité des ententes intervenues entre les parties et révoque à toutes fins que de droit toute convention ou tout contrat antérieurs, verbaux ou écrits, qui ont existé entre le Collège et le Cadre.

**14. DÉCLARATION**

14.01 Sous réserve des dispositions des présentes, les parties déclarent soumettre le présent contrat à la Politique de gestion du Collège concernant son personnel cadre.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat ce .....<sup>e</sup> jour du  
mois de ..... de l'an .....

---

Le Directeur général

---

Le Cadre

Pièce jointe : 1

GB/la

LA DIRECTION DU PERSONNEL